



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8756^e séance

Jeudi 10 septembre 2020, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Sautter
Belgique	M. Kridelka
Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Norman-Chalet
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Indonésie	M. Djani
République dominicaine	M ^{me} Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Les attaques visant des écoles, une grave violation des droits de l'enfant

Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/881)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Les attaques visant des écoles, une grave violation des droits de l'enfant

Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/881)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenantes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés; M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; M^{me} Marika Tsolakis, de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques; Hadiza; et M^{me} Rimana Youssouf Assane Mayaki, membre du Parlement des jeunes du Niger.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/881, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus ses membres, je considérerai que le Conseil de sécurité approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2020/8.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba.

M^{me} Gamba de Potgieter : Je remercie le Niger d'avoir organisé ce débat public. Je souhaite la bienvenue à nos jeunes intervenantes. Le présent débat est opportun et pertinent.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Hier, nous avons célébré la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. En 2011, la résolution 1998 (2011) a appelé à garantir la protection des écoles et a élargi les critères d'inscription sur la liste figurant dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour prendre en compte les attaques contre des écoles et les attaques ou menaces visant le personnel enseignant. En 2014, dans la résolution 2143 (2014), le Conseil a reconnu que l'utilisation d'écoles à des fins militaires avait des conséquences profondes sur l'accès des enfants à l'éducation mais a décidé de ne pas élargir les critères d'inscription, encourageant plutôt les États Membres à prendre des « mesures concrètes » pour prévenir l'utilisation d'écoles à des fins militaires. Certains États Membres ont relevé ce défi et ont lancé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en 2015, qui compte aujourd'hui 105 signataires, montrant ainsi que quand on veut, on peut. Ces progrès sont bienvenus, mais ils ne sont malheureusement pas suffisants.

Je suis préoccupée par le fait que cette violation ne s'atténue pas au fil des ans. Au contraire, il semble qu'une tactique de guerre émergente, en particulier au Sahel, consiste à cibler des écoles précisément parce qu'il s'agit d'écoles, encore plus si elles accueillent des filles.

Ces deux dernières années au Mali, par exemple, des enseignants ont été menacés et tués, des établissements d'enseignement ont été démolis et du matériel pédagogique incendié, provoquant la fermeture de plus de 1 260 écoles, et ce avant même que frappe la maladie à coronavirus. De même, au cours des 12 derniers mois, le nombre d'attaques contre des écoles et des personnes protégées a augmenté au Burkina Faso, notamment les incendies d'écoles et les enlèvements d'enseignants, forçant 2 500 écoles à fermer et privant des centaines de milliers d'enfants d'éducation. Dans d'autres parties du monde, notamment en Asie et en Amérique latine, nous observons également une multiplication des attaques contre l'éducation au sein des communautés autochtones. Si certains États touchés par des conflits, notamment les Philippines, le Myanmar et la République centrafricaine, ont adopté des lois qui protègent les écoles contre les attaques et érigent en infractions les six violations graves, ils en sont toujours aux premiers stades de la mise en œuvre, et il faut faire plus pour accélérer le processus.

La pandémie actuelle a aggravé la situation. Les fermetures d'écoles et l'effondrement des économies génèrent des facteurs qui favorisent le recrutement, l'utilisation, l'exploitation sexuelle et le mariage d'enfants. Les confinements ont restreint et diminué l'accès des enfants aux services essentiels. Les écoles vides peuvent encourager les parties à des conflits à les piller ou à les utiliser à des fins militaires.

Les cycles de violence contre les écoles touchent les élèves, les enseignants, les parents et les communautés. Les parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école, les enseignants abandonnent les écoles en raison de l'insécurité, et les enfants sont privés d'éducation, qui est l'outil le plus important dont ils auront besoin pour surmonter le désespoir et construire leur avenir. Cela doit s'arrêter.

Les écoles doivent rester des endroits sûrs où les filles et les garçons peuvent bénéficier d'une éducation, sans discrimination et sans crainte. Même en temps de guerre et de pandémie, nous devons faire tout notre possible pour que tous les enfants, y compris ceux qui sont engagés dans des processus de réintégration, reçoivent une éducation de qualité. L'éducation n'est pas un choix, mais un droit. Les attaques contre les écoles et leur utilisation à des fins militaires sont une attaque contre l'éducation qui a des effets négatifs sur les enfants et les sociétés de multiples façons. C'est pourquoi j'invite toutes les parties aux conflits à mieux protéger les élèves et le personnel éducatif et à respecter le caractère civil des infrastructures scolaires. Et je rappelle aux gouvernements qu'ils ont le devoir de protéger l'éducation, même en temps de guerre et de pandémie.

Il faut espérer que ces mesures et initiatives, y compris ce débat public, renforceront la dynamique de l'action visant à améliorer la protection des écoles et à mettre fin aux attaques contre l'éducation. Agissons maintenant

Le Président : Je remercie M^{me} Gamba de Potgieter pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Fore.

M^{me} Fore (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres de l'UNICEF, nous nous félicitons de l'adoption de cette importante déclaration présidentielle (S/PRST/2020/8) visant à protéger l'éducation contre les attaques. Nous remercions le Représentant permanent Abdou Abarry d'avoir fait de cette question une priorité pendant la présidence du Conseil de sécurité par le Niger.

La maladie à coronavirus a perturbé l'apprentissage de plus d'un milliard d'enfants dans le monde. Mais en même temps, nous devons nous souvenir de ceux qui n'ont aucun accès à l'enseignement, y compris une grande partie des 75 millions d'enfants qui vivent dans des pays en conflit.

Aujourd'hui, les conflits armés sont de plus en plus longs et complexes de par leurs causes, leurs conséquences et leur nature. Ils sont également de plus en plus violents et marqués par un mépris alarmant du droit international humanitaire de la part des parties au conflit - qu'elles soient ou non étatiques. Cette semaine, alors que les écoles du monde entier se préparent à ouvrir leurs portes en pleine pandémie, nous avons l'occasion de mettre une fois de plus en lumière les endroits où il peut être dangereux, voire mortel, d'aller à l'école.

Rien que l'année dernière, 494 attaques vérifiées ont été perpétrées contre des écoles, et il y en a eu plus de 13 000 depuis le début de la surveillance et des rapports y afférents. Ces attaques semblent conçues dans un seul but : priver les enfants, les communautés et les pays de tout semblant de sécurité, d'espoir ou d'optimisme pour l'avenir.

Un cinquième des attaques vérifiées de l'année dernière ont eu lieu en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, y compris dans la région du Sahel. Et ce nombre augmente d'année en année. Au Burkina Faso, 55 écoles ont été attaquées au cours des 18 derniers mois seulement. L'insécurité liée au conflit, conjuguée à la pandémie, a entraîné la fermeture de plus de 2 500 écoles à partir du mois d'août. Cela laisse près de 350 000 filles et garçons sans éducation. Au Niger, plus de 340 écoles ont été fermées pour cause d'insécurité, soit une augmentation de plus de 300 % depuis le début de l'année 2020.

Il est important de rappeler que le Sahel abrite déjà une partie disproportionnée des enfants du monde qui ont besoin de protection et d'assistance humanitaire. Environ une personne sur quatre qui a besoin d'aide vit dans dix pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, y compris le Sahel.

Mais le déni d'éducation n'est qu'une partie du défi auquel ces enfants sont confrontés. Les enfants non scolarisés - et les enfants vivant en situation de conflit en général - sont confrontés à un monde de dangers. Ils sont plus exposés au recrutement par des forces ou des groupes armés, à la violence fondée sur le genre, au mariage d'enfants et aux grossesses précoces, aux mauvais traitements et à la traite. Et les chiffres ne

peuvent rendre compte du coût déchirant pour l'esprit de ces jeunes lorsque leurs écoles sont attaquées.

Que les membres se mettent un instant à la place de Mohammed, un enfant de 12 ans. Mohammed a été forcé de fuir Banki, dans le nord-est du Nigéria, parce que son école a été attaquée et incendiée. Il explique :

« J'étais à l'école quand j'ai entendu crier, et nous nous sommes mis à courir. Un de mes camarades de classe a ouvert le portail. Ils ont détruit tout ce sur quoi nous travaillions dans nos livres, et ils les ont brûlés. Un de mes professeurs a été tué ».

Mohammed a vu des choses qu'aucun enfant ne devrait jamais voir. Son expérience nous rappelle que protéger les écoles contre les attaques et fournir une éducation au milieu des situations d'urgence est plus qu'un besoin humanitaire - c'est une obligation morale.

Pour les enfants et les communautés, au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il s'agit clairement d'une obligation morale que nous ne remplissons pas, car la réalité est que nos paroles sur la protection des écoles contre les attaques - nos politiques, nos déclarations et nos cadres normatifs, et même nos lois - ne reflètent pas la situation sur le terrain pour les élèves, les enseignants, les écoles.

De concert avec nos partenaires humanitaires, les équipes de l'UNICEF sur le terrain font tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre aux besoins des enfants non scolarisés - en fournissant du matériel d'apprentissage essentiel, comme des kits et des manuels scolaires au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie; en fournissant des tentes pour des salles de classe temporaires; en reconstruisant des espaces d'apprentissage et des services de formation pour les enseignants; en fournissant des conseils et un soutien psychosocial aux enfants qui ont été témoins du pire de l'humanité; en travaillant avec les gouvernements du Sahel pour offrir des possibilités d'apprentissage à distance, notamment par l'utilisation de la radio, de la télévision et des outils en ligne. Dans le monde entier, l'UNICEF met à profit la situation causée par la pandémie pour accélérer le développement et l'utilisation de ces outils dans le monde entier - des outils qui peuvent constituer une excellente alternative aux salles de classe traditionnelles pour les enfants vivant en situation de conflit.

Pour financer tout ce travail, nous appelons nos généreux gouvernements donateurs à s'engager à assurer un financement pluriannuel et flexible pour aider les

communautés à reconstruire les systèmes éducatifs sur le long terme. Ce domaine d'activité est gravement sous-financé au Sahel - l'UNICEF ayant un déficit de financement de 66 % dans sept pays de la région. Il s'agit de l'un des plus grands déficits de financement de l'éducation dans le monde - un déficit qui doit être comblé de toute urgence avant que les pays ne perdent toute une génération de jeunes esprits.

Mais nous devons également reconnaître que ce travail - aussi vital soit-il - ne traite que le symptôme, et non la maladie que constituent les attaques contre l'éducation. Traiter la maladie signifie aller au-delà de ce que nous avons fait jusqu'à présent. Sinon, comment pouvons-nous - nous qui avons le pouvoir de changer cela - regarder un enfant comme Mohammed dans les yeux et lui dire que nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer sa vie et celle de ses camarades de classe et de ses enseignants?

Bref, nous avons besoin de l'aide du Conseil pour traiter la maladie elle-même. J'invite les membres à prêter leur voix et leur influence pour condamner toutes les attaques contre les écoles et les étudiants - que ce soit par le biais de résolutions ou de déclarations présidentielles, comme celle derrière laquelle nous nous unissons aujourd'hui; à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter des obligations et des engagements visant à protéger l'éducation contre les attaques; et à mettre fin à l'impunité de ceux qui violent le droit international - tant les parties aux conflits que les auteurs individuels - que ce soit au niveau national ou par le biais de tribunaux internationaux. Faisons correspondre les mots avec les conséquences.

J'invite les membres à exiger que tous les États souscrivent à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles - comme l'a fait hier Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui est devenue le 105^e État à le faire - et à prendre des mesures pour respecter pleinement leurs engagements. Il n'y a pas d'excuse. Nous devons protéger l'éducation contre les attaques et mettre fin dès maintenant à l'utilisation des écoles à des fins militaires.

Enfin, j'invite les membres à suivre l'exemple du Niger et à encourager les futurs Présidents du Conseil à faire des attaques contre l'éducation un thème régulier des délibérations du Conseil - pas seulement autour de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, mais de manière soutenue tout au long de l'année.

La sécurité des pays et de notre monde est directement liée à l'éducation et à la protection des enfants dans ces pays. La paix et la prospérité - à court et à long terme - ne peuvent être séparées de la capacité d'un enfant à apprendre et à se construire un avenir.

Enfin, nous demandons instamment au Conseil de continuer à faire de cette question une priorité et de donner à Mohammed - et à chaque enfant qui vit l'horreur d'un conflit - une chance de construire son avenir et de contribuer à la paix durable que nous recherchons tous.

Le Président : Je remercie M^{me} Fore de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Tsolakis.

M^{me} Tsolakis (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter, la Directrice générale Fore, les intervenantes issues de la société civile et les membres du Conseil de sécurité.

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil aujourd'hui au nom de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Nous saluons l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8 et les autres mesures que les États Membres ont prises pour protéger les écoles et les universités en période de conflit armé.

Hier, l'ONU célébrait la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, et 105 États, dont la plupart des membres du Conseil, ont désormais entériné la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

En dépit de ces progrès, cependant, de violentes attaques contre l'éducation se produisent à un rythme alarmant sur fond de situation de conflit dans le monde entier. Les recherches menées par notre coalition ont recensé au moins 11 000 incidents d'attaques contre l'éducation dans le monde au cours des cinq dernières années. Dans au moins 34 pays du monde, les écoles ont été utilisées à des fins militaires aussi bien par les armées nationales que par des groupes armés non étatiques.

La région du Sahel est une zone de préoccupation critique. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, il arrive de plus en plus fréquemment que les groupes armés menacent, enlèvent et tuent des enseignants, et incendient ou bombardent des écoles. Aussi bien les armées nationales que les groupes armés ont utilisé des dizaines d'écoles comme sites d'exécution ou comme camps de retranchement.

Cette année, nous avons déjà recensé près de 100 incidents d'attaques dans la région. Ces attaques sont lourdes de conséquences. Les enseignants s'enfuient ou cessent de travailler. Les cours sont suspendus. Et, craignant d'être les prochaines, les écoles des régions environnantes ferment également leurs portes, ce qui entrave l'apprentissage de centaines de milliers d'élèves.

Un enseignant du Burkina Faso dont la maison a été incendiée après qu'il eut été attaqué par un groupe armé a déclaré : « J'enseigne, mais je ne peux pas oublier ». Les victimes souffrent de séquelles psychologiques et économiques durables, mais reçoivent rarement le soutien vital dont elles ont besoin.

Une fois que les écoles de la région ont fermé à cause de la maladie à coronavirus, les groupes armés ont recouru à la force pour faire en sorte qu'elles restent fermées. Au Mali, 27 attaques visant des écoles et près de 500 menaces contre des écoles ou des enseignants ont été signalées pour le seul mois de juin, lorsque les cours ont repris. Au Burkina Faso, 13 écoles d'un même district ont été attaquées dans les dernières semaines de juillet.

Pourtant, la surveillance et le signalement de ces attaques, ainsi que l'établissement de leurs responsabilités, restent difficiles au Sahel. Le personnel des Nations Unies et les autres partenaires se heurtent à des obstacles physiques et liés à la sécurité tandis qu'ils tentent de documenter les violations. Au Mali, l'ONU a vérifié 55 attaques contre des écoles en 2019, mais seul un petit nombre d'entre elles ont pu être attribuées à un auteur particulier.

Nous savons également que les femmes et les filles sont souvent la cible délibérée d'attaques contre l'éducation et qu'elles en subissent des conséquences distinctes et durables; néanmoins, la faible ventilation par sexe des données entrave l'efficacité d'une prévention et d'une intervention tenant compte des questions de genre.

De nombreux États ayant souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles trouvent des moyens de prévenir et de combattre les attaques contre l'éducation, et de faire en sorte que les écoles soient moins utilisées à des fins militaires; c'est aussi le cas de certains groupes armés non étatiques. Ainsi, en collaboration avec le Gouvernement national et en se fondant sur la Déclaration, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a obtenu l'évacuation de deux écoles primaires occupées par

des groupes armés en 2019. Dans les 12 pays qui ont approuvé la Déclaration en 2015 et qui avaient connu une utilisation militaire des écoles, les incidents de ce type impliquant des armées nationales et des groupes armés ont diminué.

Le Conseil de sécurité doit rester chef de file du programme visant à mettre fin aux attaques contre l'éducation et à faire en sorte que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes.

Nous exhortons le Conseil à prendre les mesures suivantes : entériner et mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, en tenant compte des questions de genre, et faire en sorte que les écoles et universités ne soient plus utilisées à des fins militaires; aider les équipes de pays des Nations Unies à ouvrir le dialogue en toute sécurité avec les parties à un conflit, notamment en signant des plans d'action pour prévenir et éliminer les attaques contre les écoles; veiller à ce que les opérations de paix et missions politiques spéciales des Nations Unies soient dotées d'un mandat de protection de l'enfance et de l'appui nécessaire pour surveiller et signaler efficacement les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles, y compris grâce à une ventilation plus cohérente des données relatives aux attaques contre l'éducation; remédier aux lacunes de protection des étudiants, des enseignants, des écoles et des universités en appliquant les priorités du Conseil en matière de protection des civils et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et remédier plus systématiquement aux violences sexuelles à l'école ou sur le chemin de l'école, dans le cadre de son programme relatif à la violence sexuelle en temps de conflit.

Le Conseil est en mesure d'apporter des améliorations tangibles à la sûreté et à la sécurité des écoles et des universités au Sahel et dans le monde entier.

Le Président : Je remercie M^{me} Tsolakidis de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Hadiza.

Hadiza : Qu'il me soit permis de remercier le Gouvernement nigérien pour avoir initié la présente rencontre entre les enfants et les décideurs. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et le bureau pays de Save the Children au Niger pour leur engagement en faveur des enfants.

Je m'appelle Hadiza. Je suis élève. En 2019, j'ai reçu le prix d'excellence en littérature, appelé « Miss Littérature ».

Je suis fortement engagée dans la lutte pour l'accès à l'éducation des enfants en milieu de conflit. Selon moi, lorsque l'éducation est prise pour cible, il devient impossible d'assurer une scolarisation sans danger pour tous les enfants. Cela est surtout plus difficile pour ceux qui vivaient déjà dans des situations difficiles avant les conflits.

Née dans la région affectée par la crise, où le taux de scolarisation est le plus faible du pays, c'est dans cette même région que voit le jour le conflit au Niger. Je suis particulièrement touchée par la situation de ces milliers d'enfants arrachés des bancs de l'école pour des déplacements incessants, parfois sans leurs parents. Parmi eux, certains sont actuellement à leur cinquième ou sixième déplacement.

Au-delà des exactions causées, la pandémie de COVID-19 vient compliquer davantage la vie des enfants. Cette complication se traduit par le stress, créant chez eux différentes réactions : l'anxiété, plus collants, renfermés, agités ou souffrant d'incontinence nocturne. C'est ainsi que la situation est devenue encore plus difficile avec la fermeture des écoles et la distanciation physique, qui ne permet pas aux enfants de trouver leur loisir librement entre eux.

Je suis témoin de plusieurs cas de difficultés auxquelles ont fait face les enfants. Je me souviens de ce village où mon père a créé une école, tout au long de la Komadougou, très hostile à l'école. Mais à travers les séances de sensibilisation qu'il a organisées au sein de la communauté, mon père m'a appris que l'éducation est l'arme la plus efficace pour changer le monde.

En 2006, tous les enfants qu'il a formés sont passés en classe supérieure. Malheureusement, avec la survenue de l'insécurité, le village a été attaqué, pillé et brûlé, et les écoles ont été attaquées. Le plus grand nombre de ces enfants ont été emportés et intégrés dans les groupes armés.

Monsieur le Président, vous conviendrez avec moi que quand une école est attaquée et que les enfants sont obligés de fuir leur village, tout le système s'effondre injustement. Pour moi, réclamer le droit à l'éducation pour les enfants vivant dans des situations de crise, c'est défendre le droit des adultes à la survie. Comme on le dit chez moi en hausa,

« Les enfants sont l'espoir de demain ».

Ce qui est déplorable dans tout ça, ce sont ces mêmes enfants détournés de leur avenir, qui reviennent nuitamment égorger leurs parents et enlever leurs frères et sœurs, certains cas pour des rançons, et d'autres à des fins sexuelles. Je me rappelle aussi d'un enfant de 12 ans appelé Ali, très intelligent et plein d'espoir pour ses études, qui fut enlevé par son oncle, membre d'un groupe armé. Depuis lors, nous ne l'avons plus revu. Cependant, nous n'oublierons jamais son engagement et ses rêves de réussir à l'école. Tous ces actes ont été posés par les antagonistes parce qu'ils ne veulent pas que les enfants de la zone fréquentent l'école occidentale.

Je ne me fatiguerai pas de raconter mon vécu sans cesse difficile. Le 6 février 2015, alors que j'avais seulement 13 ans, la ville où j'habite a été attaquée et toutes nos écoles ont été fermées. Je me souviens aussi d'une fille de 9 ans, du nom de Fatima, déplacée interne, qui a vu son père égorgé devant elle. Imaginez un peu le traumatisme qui pèse sur elle; et quant à sa mère, elle continue à souffrir injustement du vide laissé par son mari. Cette situation de vulnérabilité fait de Fatima une enfant qui aujourd'hui n'a ni un sentiment de contrôle, ni un sentiment d'appartenance. Tous les participants à la présente séance souhaitent-ils voir souffrir leurs enfants d'une telle manière? Non, quelque chose doit être fait.

Au vu de l'étendue du conflit au Sahel, il va falloir mettre en place une stratégie qui garantit l'accès des enfants, en particulier des filles, à l'école. C'est pour toutes ces raisons que je demande, premièrement, au Conseil de sécurité d'exiger la protection des écoles contre les attaques des parties en conflit à travers le monde et de protéger les droits et devoirs des enfants; deuxièmement, aux entités des Nations Unies de mobiliser la population internationale pour lutter contre le risque accru d'attaques contre des écoles par les parties à des conflits armés et de renforcer les efforts internationaux visant à prévenir la violence contre les enfants, notamment en mobilisant les jeunes et les enfants et en luttant contre l'utilisation des technologies par les parties en conflit; et troisièmement, au Gouvernement nigérien de créer des cours à distance pour que tous les enfants nigériens, surtout ceux qui sont déscolarisés, aient accès à une éducation de qualité, de doter ces enfants de moyens informatiques adaptés à la situation – ordinateurs solaires, lampes solaires, radios solaires et ainsi de suite – et de réaffirmer son engagement à protéger l'éducation contre la violence et

les conflits et à prévenir l'utilisation des écoles à des fins militaires.

Le Président : Je remercie Hadiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mayaki.

M^{me} Mayaki : Je m'appelle Rimana, et je passe en terminale. J'espère avoir mon baccalauréat et intégrer une prestigieuse université l'année prochaine. Ma scolarité s'est déroulée sans aucune difficulté. Mon avenir semblait déjà tout tracé, parce que j'ai grandi à Niamey. Et si j'avais grandi à Diffa ou à Tillabéri, comme Noura ou Omar? Imaginons un enfant de 8 ans assis en classe, qui, tout à coup, entend des coups de feu. Pris de panique, il fuit et se fait avoir par une balle perdue.

Oui, comme beaucoup de pays, le Niger n'est pas épargné par les conflits armés. Les groupes terroristes ont su progressivement nous infliger des pertes atroces et fragiliser nos efforts de développement dans des domaines aussi importants que la santé, la sécurité et, surtout, l'éducation. Tout comme Nelson Mandela, ils ont compris que l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde. Et donc, quoi de plus facile que de détruire cette arme? Au moins 350 écoles publiques ont été fermées cette année dans la région de Tillabéri, a annoncé la radio publique nigérienne le 19 février. À Diffa, un élu local a confié à l'antenne de Voice of Africa que des écoles ont été brûlées et que des enseignants ont reçu des menaces de mort.

Aussi, rien qu'en 2015, le bulletin du Bureau de la coordination des affaires humanitaires daté du 2 novembre faisait cas de plus de 12 000 élèves privés de scolarité à Diffa. Qu'en est-il à ce jour? Ainsi, ces terroristes ne veulent pas que les enfants acquièrent le savoir et s'ouvrent au monde, deviennent éveillés et tolérants face à la diversité. L'extrémisme violent découle de plusieurs causes, telles que la pauvreté, le chômage, et les idéologies religieuses erronées. Mais, si l'on y regarde de plus près, c'est avant tout parce que, étant enfants, les terroristes n'ont pas bénéficié d'une éducation qui leur permettrait de concevoir que l'humanité comprend plusieurs courants de pensée, plusieurs personnalités et que les mots pouvaient être de bien plus belles armes. N'ayant pas appris cela, ils préfèrent instaurer un climat de terreur qui obligerait les parents à marier leur fille parce qu'ils auraient peur de l'exposer à l'insécurité de l'école. Cela ne leur dit rien également d'être la cause de l'analphabétisme de toute

une génération, qui, sans aucune compétence, ne pourra pas faire face au marché du travail.

En plus d'avoir été privée de scolarité, que deviendra une génération dont l'enfance a été marquée par le bruit de coups de feu et la vue des cadavres de leurs proches? S'instruire n'est pas un crime. Vivre non plus. Au contraire, ce sont des droits. C'est ce qu'énoncent respectivement les articles 28 et 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui rappellent le droit à l'éducation et celui à la vie. Des enquêtes doivent être réalisées, et contre les coupables, des poursuites doivent être engagées. Quant aux victimes, à défaut de pouvoir effacer leurs souvenirs, une assistance psychologique et financière devrait leur être fournie.

J'espère que mes mots ont eu du sens et qu'ils ont prouvé à quel point nous nous devons d'agir. Il faut savoir que la thématique conflits armés-écoles est au cœur des préoccupations du Parlement que je préside. J'ai en mémoire les efforts que déploient mes collègues de Diffa et de Tillabéri. Des visites aux responsables administratifs, aux élus locaux et à des instances comme la Haute autorité à la consolidation de la paix, pour s'enquérir de l'avancée des pourparlers. Des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur l'extrémisme violent, et même la création de leur propre organisation non gouvernementale pour lutter dans ce sens.

D'ailleurs, lors de notre session passée, nous avons tenu à recevoir le Premier Ministre ainsi que le Ministre de la justice pour leur faire part de notre indignation. Deux heures durant, nous avons pu échanger et leur livrer nos recommandations.

J'espère que dans un futur proche, Noura de Diffa pourra vivre dans une région sûre et bénéficier d'une éducation de qualité.

Je remercie le Conseil de m'avoir permis d'exprimer le fond de ma pensée, sans arme pointée sur moi.

Le Président : Je remercie M^{me} Mayaki de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger. Je voudrais faire la présente déclaration au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, la Tunisie, et mon pays, le Niger, et au nom de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants

et des conflits armés, M^{me} Gamba de Potgieter, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Fore, pour leurs exposés complémentaires qui nous donnent de la bonne matière pour nos discussions de ce jour. Nos discussions interviennent, il faut le signaler, dans le cadre de la commémoration de la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Quoi de plus normal, en cette circonstance, que d'écouter la voix des victimes de ce phénomène que nous dénonçons et qui, du fond de leur détresse, nous disent que c'est le moment pour nous d'agir.

Hadiza et Rimana, deux jeunes filles nigériennes, dont nous venons de suivre les témoignages poignants, nous rappellent combien il est urgent d'écouter l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général et celui de « Faire taire les armes en Afrique » de l'Union africaine pour faire régner la paix, pour créer les conditions de protection des écoles contre les attaques et promouvoir une éducation de qualité pour tous les enfants, en accordant une attention particulière aux enfants touchés par les conflits et la violence. Je voudrais dire à Hadiza et à Rimana qu'elles peuvent être assurées que nous les avons écoutées et que leur message nous donne des raisons supplémentaires d'agir. Les informations que M^{me} Marika Tsolakis, de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, vient de partager avec nous, nous ont permis de mesurer l'impact des attaques contre les écoles, cette barbarie de notre temps, sur l'éducation des enfants, notamment celle de la jeune fille.

Lorsque l'accès à l'éducation est retiré à un enfant dans une situation de conflit, c'est une tragédie qui lui enlève également ce que la plupart des enfants désirent et ce à quoi ils ont droit, la possibilité d'apprendre et de développer leur imagination dans un environnement sain et sécurisé. Trop souvent, dans les situations de conflit armé, les écoles et les personnes ayant droit à une protection qui sont liées aux écoles, sont victimes d'attaques et de menaces d'attaques. C'est pourquoi, il est essentiel que nous évaluions les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1998 (2011) et des résolutions connexes ultérieures et que nous renouvelions notre engagement à offrir un environnement d'apprentissage adéquat à tous les enfants.

Les trois États africains membres du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaissent les développements importants intervenus dans la protection des écoles contre les attaques et les menaces d'attaques au niveau mondial. La signature d'un plan d'action pour décourager les attaques contre

les écoles, entre un groupe armé en République centrafricaine et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, mérite à cet égard d'être cité en exemple. Des actions comme celle-là devraient être reproduites dans d'autres situations de conflit dans la poursuite de cet objectif majeur qu'est la protection des écoles et des personnes opérant dans de tels environnements.

Nous saluons les efforts déployés, comme par exemple au Mali, où le Gouvernement a mis en œuvre de façon efficace les engagements pris dans la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, ou encore, au Burkina Faso, avec l'extension de l'enseignement à distance, lié à la pandémie de COVID-19, aux enfants touchés par le conflit, en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et les organismes régionaux.

Alors que le monde s'efforce d'adapter l'éducation au difficile contexte de la pandémie mondiale, il convient de mettre davantage l'accent sur la nécessité d'assurer une éducation de qualité aux enfants, y compris ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, comme les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les enfants en situation de handicap et les enfants séparés des conflits et qui suivent des programmes de réinsertion.

Nous sommes tout autant préoccupés par les vulnérabilités particulières des filles dans les contextes de conflit, auxquels s'ajoutent les pesanteurs sociales, toutes choses qui impactent gravement leur éducation. Dans de nombreuses régions du monde, celles-ci ont beaucoup moins de chances de retourner à l'école après les fermetures ou la destruction des infrastructures scolaires. Dans les pays touchés par un conflit, les filles ont deux fois moins de chances d'être scolarisées que celles vivant dans les pays en paix. Elles sont également plus susceptibles de subir des violences sexuelles et sexistes sur le chemin de l'école. Il convient d'accorder une attention particulière à la problématique des violences et des traumatismes subis par les filles dans les situations de conflit, en vue de mieux définir les moyens et autres stratégies à mettre en place pour y faire face.

En l'absence d'actions rapides et globales, la réduction de l'accès à l'éducation due aux conflits, à l'insécurité et à la COVID-19 aura des conséquences désastreuses. La déclaration du Président adoptée aujourd'hui même (S/PRST/2020/8), à l'initiative du Niger et du Royaume de Belgique, se concentre spécifiquement sur le ciblage des écoles dans le cadre

plus large de la protection des enfants dans les conflits armés et appelle à des efforts hardis pour remédier aux effets néfastes de ces attaques, au nombre desquels, le travail des enfants, le recrutement forcé des enfants par les groupes armés ainsi que le mariage précoce.

Des filles comme Rimana, que nous avons écoutée aujourd'hui, nous disent qu'il est possible de faire autrement, comme dans la région du Sahel ou du bassin du lac Tchad, où des groupes armés terroristes ciblent spécifiquement les écoles. Nous avons tous en mémoire la tragédie des filles de Chibok, au Nigéria, arrachées à leur éducation et à l'affection de leurs familles par des fanatiques du groupe terroriste Boko Haram.

Entre avril 2017 et décembre 2019, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont vu le nombre d'écoles fermées pour cause de violence multiplié par six. Rien que durant les sept premiers mois de l'année en cours, plus de 90 incidents d'attaques contre l'éducation ont eu lieu dans le Sahel central. Dans certaines parties de la région, la situation d'insécurité a conduit à un schéma inquiétant de fermetures d'écoles. En décembre 2019, on a répertorié plus de 3 300 écoles fermées du fait de l'insécurité, perturbant ainsi l'éducation de plus de 650 000 enfants dans les trois pays. Dans 35 pays affectés par les conflits dans le monde, 75 millions d'enfants et d'adolescents ont vu leur éducation perturbée par cette situation.

Si les écoles sont devenues la cible des groupes armés terroristes, notamment au Sahel, c'est parce qu'elles constituent un creuset du savoir, un centre de la connaissance. Les écoles donnent la lumière, alors que l'idéologie de la violence portée par les groupes terroristes, elle, se nourrit de l'ignorance et de l'obscurantisme. Des enfants éduqués sont le fer de lance d'une société responsable. Ils sont les piliers sur lesquels se bâtit une nation forte.

Les États doivent dès lors s'engager à adopter des législations et des politiques axées sur la protection de l'enfant, qui prennent en compte la dimension de genre et qui sont conformes au droit international humanitaire, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs concernant les enfants dans les conflits armés. Ils doivent aussi s'engager à respecter davantage le caractère civil des écoles. Un tel dispositif de protection, pour être efficace, devrait impliquer, en plus des États, tous les autres partenaires de l'école et reposer sur une surveillance et une communication informant sur le caractère inacceptable des attaques contre les écoles. Pour qu'un tel dispositif fonctionne

de façon efficiente, il est également urgent d'augmenter les ressources susceptibles de créer pour les enseignants et les élèves les conditions d'un apprentissage approprié en ligne et hybride, afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

La tenue de statistiques fiables sur les écoles détruites permettra, quant à elle, de mieux cerner les contours de ce phénomène et de mener les opérations de réhabilitation et de reconstruction, avec notamment le soutien de l'UNICEF et des autres entités compétentes des Nations Unies. Ces opérations de réhabilitation et de reconstruction sont, à notre avis, la meilleure réponse pour renforcer le rôle des écoles comme vecteur de promotion et de consolidation de la paix, car comme nous l'avons dit plus haut, c'est par l'éducation qu'on combat l'obscurantisme, le fanatisme, mais également le terrorisme.

Avant de conclure, j'ai l'agréable plaisir d'annoncer que Saint-Vincent-et-les Grenadines vient d'approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, rejoignant ainsi les 104 pays déjà signataires.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kridelka (Belgique) : Hier, nous avons marqué la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques grâce à l'initiative et à l'engagement sans faille du Qatar et de sa représentante permanente, que je remercie, et avec le plein soutien de la présidence nigérienne du Conseil de sécurité.

Cette journée sert avant tout de signal d'alarme. L'année dernière, les intervenantes l'ont bien expliqué aujourd'hui, l'ONU a recensé près de 500 attaques contre des écoles dans différentes zones de conflit. Depuis 2010, le nombre de violations graves vérifiées par l'ONU a triplé. Au Sahel, le nombre d'écoles fermées suite aux violences a été multiplié par six depuis 2017, et ceci frappe particulièrement les filles. Des centaines de milliers de filles et de jeunes femmes se voient exposées au risque de ne plus jamais retourner à l'école, et même de devenir victimes d'agressions, de mariages forcés, d'exploitation et de violence sexuelle. Des générations entières se voient privées de leurs espoirs, des communautés entières se voient spoliées de leur avenir.

Tout récemment, dans deux provinces de la République démocratique du Congo, un pays que le Président Abarry connaît bien, nous avons tous été choqués par les violentes attaques ciblant des élèves se préparant à leurs examens. Certains élèves ont été tués, d'autres violés et des centaines ont vu leurs dates d'examen reportées à cause de la violence et de l'insécurité. Ceci nous alarme. C'est pourquoi je voudrais féliciter le Président Abarry pour l'initiative de cette réunion. C'est aussi pourquoi nous apportons notre plein soutien à la déclaration présidentielle (S/PRST/2020/8) que la Belgique a co-facilitée et que nous adoptons aujourd'hui sous l'efficace présidence du Niger.

C'est notre devoir collectif de protéger le droit à une éducation de qualité pour tous. Dans ce cadre, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur quatre points : la lutte contre l'impunité, notre rôle en tant que Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, le mandat du Conseil de sécurité concernant le Groupe de travail, et la formation du personnel chargé du maintien de la paix.

Premièrement, la lutte contre l'impunité est une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Belgique. Nous nous réjouissons par conséquent que la déclaration présidentielle condamne l'absence de responsabilité pour les violations commises et demande aux États Membres de mener des enquêtes et de poursuivre les responsables des attaques commises en violation du droit international humanitaire. Conformément aux résolutions du Conseil, toute la gamme des mécanismes de justice doit être utilisée, y compris les cours et tribunaux pénaux nationaux, internationaux ou mixtes, et bien sûr les mécanismes de justice transitionnelle.

Deuxièmement, concernant mon ambition en tant que Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, elle est, comme le sait le Conseil, d'adopter des conclusions concernant chacune des 14 situations de conflit armé avec des parties qui commettent des violations graves contre des enfants. Nous travaillons bien sûr en étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, dont je salue l'engagement et le dynamisme. L'augmentation de la fréquence des rapports augmente la pertinence des conclusions que nous adoptons sur la base de ces rapports. Nous gardons ainsi la pression sur les parties en vue d'améliorer la prévention des violations graves contre les enfants et la protection des enfants dans les conflits armés.

Troisièmement, en tant que Président de ce groupe, la Belgique s'efforce de maintenir les lignes de force du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité concernant les enfants en situation de conflit armé, notamment l'intégrité et l'impartialité du mécanisme d'inscription sur la liste des parties qui se livrent à des violations des droits de l'enfant. Ce mécanisme donne l'occasion à l'ONU de travailler avec les parties inscrites sur la liste afin de prévenir les graves violations et d'améliorer la situation des enfants. Il reste un outil précieux, puissant et qui donne des résultats concrets. Mettre en évidence les violations des droits de l'enfant et dénoncer leurs auteurs sont en effet des actions préalables indispensables.

Cette année marque le quinzième anniversaire du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Ce mécanisme mérite notre soutien continu afin de pouvoir assurer la collecte systématique d'informations sur les six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Pour la même raison, nous saluons le fait que la déclaration présidentielle d'aujourd'hui demande au Secrétaire général de continuer à surveiller et à signaler l'utilisation des écoles par les militaires en violation du droit international humanitaire.

En février dernier, et c'est là mon dernier message, nous avons adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2020/3) appelant à l'utilisation du Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé. Au vu de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en réponse à la maladie à coronavirus, il est plus pertinent que jamais que les questions de protection des enfants, y compris les attaques contre les écoles, soient au centre des efforts de médiation et au centre des formations du personnel chargé du maintien de la paix.

Finalement, nous appelons tous les États à adhérer à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles de 2015 et nous félicitons Saint-Vincent-et-les Grenadines de l'avoir fait.

Nous invitons tous les États à ratifier également le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et nous appelons tous les États à souscrire aux Principes Paris et aux Principes de Vancouver.

Je voudrais terminer avec les mots de mon jeune partenaire - le jeune Faisal, qui nous demandait hier,

lors de la célébration de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques : « Pouvons-nous vraiment mieux reconstruire lorsque l'outil le plus important à cette fin est constamment attaqué. Et je voudrais aujourd'hui saluer nos deux jeunes Nigériennes, M^{me} Rimana Mayaki et M^{me} Hadiza – et nous savons que cette dernière a suivi le débat d'aujourd'hui - qui nous ont expliqué le rôle concret que jouent les jeunes du Niger renforcer la sécurité des écoles. Elles sont toutes deux des modèles pour les jeunes du Sud et du Nord. « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde », nous a dit M^{me} Rimana, et je voudrais terminer avec cette citation.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous remercions toutes les intervenantes d'avoir partagé leurs points de vue aujourd'hui. Nous apprécions particulièrement les données d'expérience directe partagées par M^{me} Mayaki.

Nous exprimons également notre gratitude au Niger pour avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur ce sujet, et notamment pour son excellent travail, de concert avec la Belgique, en vue de trouver un accord sur la déclaration présidentielle (S/PRST/2020/8) adoptée par le Conseil. Nous soutenons fermement cette déclaration et espérons qu'elle mobilisera de la part du Conseil, des États Membres, du système des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, ainsi que de la société civile de nouveaux efforts pour protéger les écoles.

L'Estonie condamne fermement toutes les violations du droit international, y compris les attaques contre les écoles. Nous sommes alarmés par les attaques contre des écoles et des hôpitaux en République arabe syrienne, dans le territoire palestinien occupé, en Afghanistan et en Somalie. Nous partageons la profonde inquiétude que suscite la forte augmentation du nombre d'écoles contraintes de fermer, notamment en raison de l'insécurité, avec près de 650 000 enfants touchés au Sahel depuis 2017. Nous demandons aux parties aux conflits armés de cesser immédiatement les attaques et les menaces d'attaques contre les écoles et autres établissements scolaires, ainsi que contre les élèves, les enseignants et les autres personnes ayant droit à une protection. À cet égard, je tiens à souligner tout particulièrement les points suivants.

Nous devons continuer à améliorer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les attaques contre l'éducation, notamment en ventilant les données par sexe. Nous devons également

renforcer l'application du principe de responsabilité relativement à ces attaques. Outre le niveau national, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies joue un rôle clé dans la détection des attaques contre les écoles et le personnel connexe, ainsi que dans l'engagement avec les parties pour y faire face et les prévenir. Le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé(S/2020/525) sert d'outil d'alerte rapide et de base à l'engagement avec les parties, mais aussi de pas vers la responsabilisation des auteurs de violations graves commises contre les enfants. Ce mécanisme nécessite des ressources humaines et financières suffisantes. Nous continuons à soutenir fermement le maintien d'une capacité de protection des enfants dans les missions des Nations Unies.

Dans un contexte plus large, nous saluons toutes les initiatives prises aux niveaux national, régional et international qui visent à renforcer la protection des enfants dans les conflits armés, notamment des attaques contre les écoles. L'Estonie a souscrit aux Principes et aux Engagements de Paris, ainsi qu'aux Principes de Vancouver, et a rejoint le groupe de plus de 100 pays qui ont souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles au début de cette année.

Il faut assurer une meilleure protection aux femmes et aux filles. Les filles qui fréquentent l'école ou qui s'y rendent sont souvent ciblées en raison de leur sexe et elles sont confrontées aux conséquences spécifiques des agressions, notamment le viol et d'autres formes de violence sexuelle, comme le mariage forcé, les grossesses et la stigmatisation qui s'ensuit, ce qui compromet encore plus leur accès à l'éducation.

En accordant une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité, l'Estonie continue de soutenir l'accès à l'éducation et aux services psychosociaux des enfants réfugiés au Liban, en Jordanie, en Turquie et en Afrique de l'Est, ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine orientale. L'accès à une éducation sûre et de qualité pour les enfants touchés par les conflits armés joue un rôle important dans leur réintégration et dans la rupture du cycle de recrutement et de violence.

Le nombre d'attaques vérifiées contre des écoles reste élevé et continue à augmenter. Comme le montrent les faits, les attaques n'ont pas diminué dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus, alors que la vulnérabilité des écoles et des élèves s'en est trouvée aggravée.

Les fermetures d'écoles augmentent le risque de recrutement d'enfants, de violence sexuelle, de mariage d'enfants et de mariage forcé et de travail des enfants. Nous soulignons l'importance de rouvrir les écoles là où cela est possible, en toute sécurité, dans le cadre d'un dialogue avec toutes les parties, les communautés et les enfants.

Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les intervenants d'aujourd'hui, pour dire qu'il existe des mesures claires que nous pouvons et devons prendre pour protéger les écoles, les élèves et les enseignants. Les violations graves commises contre les enfants sont inacceptables. Mais c'est aussi l'un des moyens les plus efficaces de s'attaquer aux sources qui alimentent les conflits et la violence et de garantir la paix et la sécurité à long terme.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je voudrais exprimer notre gratitude à M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et à M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, pour leurs précieux exposés. Nous remercions également les intervenants de leurs observations pénétrantes. Nous félicitons le Niger d'avoir organisé ce débat très opportun et important aujourd'hui. Nous félicitons également le Niger et la Belgique pour leur travail acharné au sein du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et pour la préparation et la négociation de la déclaration présidentielle (S/PRST/2020/8) adoptée aujourd'hui.

Les enfants sont notre avenir et la prochaine génération d'espoir, de paix et de développement de chaque nation et du monde. Pourtant, un nombre croissant d'enfants souffrent encore aujourd'hui quotidiennement des conséquences des conflits armés, ayant un accès limité ou inexistant à l'éducation et à d'autres services essentiels.

Comme le montre le dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé(S/2020/525), en 2019, plus de 25 000 violations graves à l'encontre d'enfants ont été vérifiées, dont 494 étaient des attaques contre des écoles. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation des actes de violence contre les enfants, notamment les attaques contre les écoles et l'utilisation des écoles à des fins militaires. Nous restons encore plus préoccupés, car ces situations ont été encore aggravées par l'apparition de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus.

Nous nous joignons aux autres États Membres pour condamner fermement les attaques de lieux protégés par le droit international, en particulier les écoles. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre un terme à ces pratiques.

La protection des enfants en temps de conflit armé est donc une tâche cruciale dont le Conseil de sécurité doit s'acquitter, conformément à sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales. Plus important encore, il incombe au premier chef à chaque État Membre de renforcer les mesures de protection des enfants.

À cet égard, nous soulignons le rôle de l'éducation en tant que moyen important de prévenir les conflits armés et de lutter contre les violations commises à l'encontre des enfants dans les zones de conflit. Chaque enfant mérite d'avoir la possibilité de fréquenter l'école afin d'être informé de ses droits et des moyens de les garantir.

Il est impératif que nous continuions à déployer des efforts concertés pour renforcer les mesures concrètes visant à répondre immédiatement aux attaques contre les écoles, à reconstruire les installations scolaires et à garantir l'accès à l'éducation des enfants dans les situations de conflit. Les écoles doivent être un espace de sécurité dans les zones de conflit, pour y accueillir les enfants. Nous ne devons pas laisser les écoles devenir la cible d'attaques ou être utilisées à des fins militaires.

S'il est urgent d'agir, il est tout aussi impératif que nous nous attaquions de manière globale aux causes profondes des attaques contre les écoles, en nous concentrant sur la prévention des conflits, la médiation et la création d'un environnement qui promeuve et protège les droits de l'enfant dans les situations de conflit armé.

Comme nous venons d'en discuter il y a quelques jours, la pandémie de coronavirus a encore compliqué nos efforts communs pour remédier aux conflits et aux problèmes humanitaires. À cet égard, il est également important d'entretenir et d'intensifier la volonté et les ressources politiques pour protéger les enfants et les écoles. Ce faisant, nous appelons les parties à un conflit armé à respecter et à se conformer pleinement au droit international, y compris au droit international humanitaire. Dans ce contexte, nous souhaitons mettre en évidence les principaux cadres internationaux consacrés à la protection de l'enfance et de l'éducation, notamment la Déclaration sur la sécurité à l'école et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits

de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à envisager de rejoindre ces cadres. Dans cet esprit, je me fais l'écho de notre collègue de la Belgique pour féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir récemment adhéré à la Déclaration et au Protocole facultatif.

Pour sa part, le Viet Nam réaffirme son ferme attachement à la protection des enfants et de leur éducation essentielle. Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8, qui réaffirme une nouvelle fois notre détermination à sauvegarder et protéger les enfants en temps de conflit armé. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec la communauté internationale dans ces efforts.

M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions vivement le Niger de ses efforts pour faire porter la discussion d'aujourd'hui sur un sujet aussi important. Nous remercions également la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter, la Directrice générale Fore, M^{me} Marika Tsolaki, M^{me} Rimana Youssouf Assane Mayaki et Hadiza de leurs remarques éclairantes et éloquents.

Les États-Unis restent pleinement déterminés à appuyer l'action essentielle dont s'acquittent les Nations Unies pour remédier aux effets qu'ont les conflits sur les enfants. Aucune question n'est plus importante que celles qui touchent la prochaine génération de dirigeants et de citoyens du monde. Ce n'est que lorsque nous aiderons tous les enfants individuels à réaliser pleinement leur potentiel que nous serons en mesure de créer un monde plus sûr et plus sécurisé. Notre appui s'étend également à la protection des familles, des enseignants et des écoles dès lors que c'est possible, de sorte que les enfants puissent conserver un accès sûr et équitable à une éducation de qualité.

Comme Rimana l'a souligné tout à l'heure, les écoles doivent offrir un espace sûr, à l'abri d'une quelconque menace de violence. Lorsqu'elles sont protégées, les écoles sont également un centre névralgique où sont fournis d'autres services propres à préserver voire à sauver des vies. En outre, un accès sûr à l'éducation est indispensable pour briser les cycles de la pauvreté et des revendications sociales qui sous-tendent la vulnérabilité d'un pays à l'extrémisme violent et aux conflits futurs. C'est pourquoi nous ne pouvons pas aborder la poursuite de la paix et de la sécurité internationale sans envisager les conséquences

du non-respect des lois qui protègent les enfants et les écoles.

Le paradoxe, bien sûr, est qu'il est fréquent que les terroristes ciblent ou utilisent délibérément des écoles parce que les écoles, en plus de représenter les institutions gouvernementales, sont également indispensables pour faire prévaloir des communautés résilientes. Ce manque de respect pour le caractère civil des écoles peut les exposer à un risque accru d'attaques. Dans certains cas, des acteurs malveillants se servent de l'éducation pour perpétuer les préjugés, l'intolérance et une vision déformée de l'histoire ou des autres membres de leurs communautés. Dans le même temps, les groupes armés prennent également pour cible les écoles, et les routes qui mènent aux écoles, pour enlever des enfants et des jeunes, dans le but, souvent, de les recruter comme soldats ou de les marier de force, de les réduire en esclavage sexuel ou de les soumettre à d'autres activités horribles.

À cet égard, je tiens à souligner que, en période de conflit, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et les mariages précoces et forcés, et que les groupes qui s'opposent à l'égalité des genres dans l'éducation ont tendance à les prendre délibérément pour cible. La menace d'être violée, agressée sexuellement ou enlevée, sur le chemin de l'école ou au seul motif qu'elles veulent s'instruire, limite gravement la mobilité des femmes et des filles et, associée à d'autres normes de genre néfastes, les oblige souvent à rester chez elles.

Nous prenons note du fait que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a progressé sur de nombreux documents présentant ses conclusions, notamment ceux dont l'élaboration a récemment été achevée sur l'Iraq (S/AC.51/2016/2), la Colombie (S/AC.51/2020/5) et la Somalie (S/AC.51/2017/2). Nous apprécions vivement le travail de la Belgique dans ce domaine. Ce travail important se poursuit tandis que nous continuons de discuter de la situation au Soudan. Nous savons également gré à la mobilisation constante dont fait preuve la Représentante spéciale Gamba pour élaborer des rapports qui incluent des détails importants sur les violations des droits de l'enfant et les atteintes à ces droits. Mais nous le savons bien, notre travail est loin d'être terminé.

Dans le centre du Sahel, par exemple, le nombre d'attaques contre les enfants continue d'augmenter; près de 5 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire. La flambée de violence observée au

Burkina Faso, au Mali et au Niger a une incidence dévastatrice sur la survie, l'éducation, la protection et le développement des enfants. Des centaines d'enfants de la région, comme nous l'avons entendu ce matin, ont été tués, mutilés ou séparés de force de leurs familles, tandis que des milliers de fermetures d'écoles ont concerné près de 650 000 élèves. La violence à l'origine de ces fermetures doit prendre immédiatement fin, ses auteurs doivent être traduits en justice et l'accès des enfants à l'éducation doit être rétabli.

Ces tragédies sahéennes mettent en lumière le fait que l'incidence qu'ont les conflits armés sur les enfants ne se limite pas à affecter leur sécurité immédiate. Ces enfants ont besoin d'interventions holistiques qui étayent leur capacité à contribuer à des sociétés pacifiques, notamment en leur offrant un accès égal à l'éducation, une formation professionnelle adaptée à leur âge et des possibilités d'emploi pour les garçons autant que pour les filles. Ils ont également besoin d'un quotidien familial, sûr et favorable à leur épanouissement – en particulier dans l'environnement familial et dans des contextes scolaires propices – pour guérir, consolider leur résilience et faire face aux tensions et aux traumatismes.

C'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis accorde la priorité non seulement aux programmes de protection de l'enfance propres à sauver des vies, mais aussi aux efforts qui soutiennent le rétablissement à long terme des enfants, notamment par l'éducation. À titre d'exemple des engagements pris par le Gouvernement des États-Unis envers les enfants, les familles et les communautés du Sahel à cet égard, nous avons récemment accordé 2,3 millions de dollars pour assurer la prestation du premier programme d'intervention d'urgence du Burkina Faso élaboré par Éducation sans délai, afin de pérenniser les services éducatifs dans les communautés touchées par le conflit.

Nous continuerons d'investir dans des programmes de prévention et d'intervention tenant compte des questions de genre pour protéger les enfants contre la violence, y compris dans leurs écoles. L'Administration Trump reste plus que jamais déterminée à autonomiser les enfants en favorisant leur accès aux services sociaux essentiels, y compris l'éducation, et en renforçant leur participation aux processus qui ont une incidence sur leur vie et sur leur avenir.

M^{me} Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les intervenantes de leurs importantes observations

et recommandations. Le témoignage de Hadiza et de Rimana Youssouf Assane Mayaki atteste de l'importance de protéger les écoles contre les attaques, et leur courage nous pousse à agir.

Nous remercions le Niger d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé puisqu'il se tient alors que nous commémorions hier la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques; nous lui savons également gré de ses efforts au regard de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8 qui a été adoptée aujourd'hui.

Dans les pays touchés par un conflit, les forces armées et groupes armés continuent d'enfreindre le droit international en attaquant des écoles et en les utilisant à des fins militaires. Cela se répercute sur l'avenir de générations entières d'enfants, et anéantit tous leurs espoirs de retrouver une vie normale.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2020/525) indique que, en 2019, 494 attaques contre des écoles ont été recensées, principalement en République arabe syrienne, en Palestine, en Afghanistan et en Somalie. Il indique également que la région du Sahel est parfois touchée par la propagation des activités de groupes armés d'autres pays, notamment dans le cas d'attaques transfrontalières contre des écoles. L'incidence de ces attaques, associée à la pandémie de maladie à coronavirus, est dévastatrice pour les élèves, mais aussi pour les enseignants et les communautés en général.

En conséquence, le taux de fréquentation scolaire baisse de façon spectaculaire, et un nombre incalculable d'enfants sont privés d'éducation ou subissent des traumatismes psychologiques et des blessures graves, et dans de nombreux cas, beaucoup d'entre eux perdent la vie. Sans accès à l'éducation, toute une génération d'enfants vivant dans une situation de conflit grandiront sans les compétences nécessaires pour soutenir l'économie et le développement politique et social de leur pays, ce qui ne fait qu'exacerber le cercle vicieux dans lequel ces enfants sont pris au piège.

Nous condamnons toutes les attaques contre les écoles et leur utilisation à des fins militaires. Nous appelons toutes les parties à des conflits à mettre immédiatement fin à cette pratique. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles a été un outil positif pour renforcer les engagements en faveur de la protection des enfants dans les situations de conflit armé et de la protection de leur droit à l'éducation. Par exemple, les

Gouvernements du Burkina Faso, du Mali - et de votre pays, Monsieur le Président, le Niger - ainsi que d'autres pays de la région, ont approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, se joignant ainsi à 105 autres États du monde, dont la République dominicaine. Je saisis cette occasion pour féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui a également approuvé la Déclaration hier.

Toutefois, il est essentiel que la communauté internationale accorde plus d'attention à la région du Sahel et à la situation actuelle en matière de sécurité. Nous encourageons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles pour donner un caractère universel à ce programme et promouvoir une action renforcée à cet égard.

Les attaques contre l'éducation doivent faire l'objet d'enquêtes systématiques et leurs auteurs doivent être traduits en justice. À cet égard, il est essentiel d'appuyer les mécanismes internationaux d'établissement de la responsabilité pénale, tels que la Cour pénale internationale, et de coopérer avec eux. Une autre mesure importante est la formation des forces nationales de sécurité et de défense au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme.

L'éducation doit continuer à être dispensée pendant les situations de conflit armé et être un moyen de promouvoir la paix et d'apporter un soutien physique et psychosocial aux étudiants. À cette fin, les États doivent collaborer avec les écoles et les universités, la société civile, les membres des communautés et les autres parties prenantes concernées, et mettre au point des systèmes d'alerte rapide, des stratégies de réduction des risques et des plans globaux de sécurité et de protection.

Dans cet esprit, tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie de COVID-19, les États doivent s'assurer que la réouverture des écoles se fait conformément aux Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Les étudiantes et les enseignantes qui vivent dans des pays touchés par des conflits sont souvent prises pour cible, et sont victimes de terribles violences à l'intérieur des écoles mais aussi sur le chemin de l'école, notamment des viols, l'esclavage sexuel et des enlèvements. Cela met en péril l'éducation, qui est essentielle pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination entre les sexes. Si les filles n'ont pas accès à l'éducation, la participation des femmes à

la prise de décision et aux postes de responsabilité en politique ainsi qu'à la prévention des conflits en pâtira.

Le débat d'aujourd'hui met en exergue l'urgente nécessité de doter toutes les missions de paix des Nations Unies d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et de nommer des conseillers principaux pour la protection des enfants et en matière de droits de l'enfant dans les missions de paix.

Enfin, comme le dirait Malala, « Prenons nos livres et nos stylos. Ce sont nos armes les plus puissantes. Un enfant, un professeur, un livre et un stylo peuvent changer le monde ».

Le droit des enfants à l'éducation doit être garanti et rester une priorité pendant les conflits pour assurer un avenir sûr et pacifique.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier la délégation nigérienne d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion importante. Nous voudrions remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Gamba de Potgieter; la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Fore; et les autres intervenantes pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

La succession de conflits armés sans fin et les informations récurrentes et alarmantes concernant les victimes civiles, y compris les enfants, témoignent de la pertinence du thème de la réunion d'aujourd'hui.

Il y a 15 ans, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution phare 1612 (2005), par laquelle les membres du Conseil de sécurité ont exprimé à l'unanimité leur détermination à protéger les personnes les plus vulnérables dans tout conflit armé - les enfants. Dans la résolution 1998 (2011), le Conseil a notamment souligné le caractère inadmissible des attaques contre des infrastructures civiles essentielles : les écoles et les hôpitaux.

Depuis lors, la situation des enfants qui, malheureusement et contre leur volonté, se trouvent impliqués dans des conflits armés fait l'objet d'un suivi constant de la part du Conseil de sécurité et de son groupe de travail compétent. Nous espérons que la déclaration du Président adoptée aujourd'hui (S/2020/PRST/8) contribuera à renforcer le régime de protection des enfants et le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Nous partageons pleinement le souhait des États de protéger les biens civils, notamment les écoles, contre les attaques armées illégales. Nous constatons avec satisfaction que les normes en vigueur du droit international humanitaire apportent une réponse à la question de savoir quels bâtiments sont des installations civiles ou militaires, et dans quelles circonstances. Il est essentiel que cette déclaration soit sans équivoque à cet égard. Les normes universelles du droit international humanitaire doivent être respectées et doivent être fondées sur des instruments juridiques internationaux universellement reconnus.

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles, une initiative politique d'un groupe restreint de pays, ne bénéficie pas encore d'un appui universel. Malheureusement, la déclaration du Président ne reflète pas l'un des aspects les plus pertinents du programme concernant les enfants, à savoir le rapatriement des enfants des zones de conflit. Tout récemment, la Fédération de Russie a évacué un autre groupe d'enfants russes de la zone de conflit en Syrie. Nous appelons tous les États Membres à redoubler d'efforts pour rapatrier les enfants qui se trouvent dans des zones de conflit. Les enfants ne doivent pas souffrir en raison des activités illégales et terroristes de leurs parents ou de leurs tuteurs.

La façon dont un État traite ses enfants est un indicateur de son niveau de civilisation. La Syrie, y compris avec l'appui de la Fédération de Russie, a lutté contre le terrorisme international et contre ceux qui ont conçu le plan de destruction de l'État syrien. Les logements, les hôpitaux et les écoles ont été gravement endommagés pendant la guerre. Il faut maintenant reconstruire ces installations. En ce début d'année scolaire, il faut accorder une attention particulière à la reconstruction des écoles et à l'accès des enfants à l'éducation. Les fournitures scolaires nécessaires à cette fin sont régulièrement envoyées en Syrie dans le cadre de l'aide humanitaire fournie par la Russie.

La Russie partage les préoccupations relatives à la sécurité dans le Sahel. Les activités terroristes et les conflits interethniques et intercommunautaires, tout comme le trafic de drogue et la criminalité organisée, sont en augmentation dans cette région. Des groupes armés ont ouvertement recours à des méthodes de guerre barbares, visant délibérément des biens civils, y compris des écoles. Ce sont les enfants qui font les frais de cette situation. La pandémie de maladie à coronavirus a compliqué davantage la situation dans la

région, exacerbant les difficultés de la population civile, en particulier les enfants.

À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui à tous ceux qui sont engagés dans cette lutte difficile contre le terrorisme dans la région. Nous sommes certains que, même avec les contraintes imposées du fait de l'épidémie, les États africains et les institutions publiques pourront relever efficacement les défis auxquels ils sont confrontés. Le travail accompli par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, en coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales, devrait y contribuer.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je tiens tout d'abord à saluer votre engagement, Monsieur le Président, en faveur de la protection des enfants et des écoles, qui a été érigée en priorité de votre présidence. Nous nous réjouissons également de l'adoption à l'instant de la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8 sur ce sujet si important, portée par le Niger et la Belgique.

Je remercie nos intervenantes du jour pour leurs propos et pour leur action. Je félicite aussi tout particulièrement nos jeunes militantes du Niger pour leurs témoignages et leur action sur le terrain. Je salue à travers elles le travail de l'ensemble des acteurs de terrain qui sont engagés en faveur de la protection de l'enfance et de l'éducation, notamment dans le contexte si éprouvant de l'épidémie de maladie à coronavirus. Je pense aussi à l'action indispensable de l'UNESCO sur cette thématique, en lien avec les autres acteurs des Nations Unies.

Nous venons d'observer la première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Cette journée et ce débat nous rappellent une réalité glaçante, les intervenantes ont été nombreuses à en parler : les attaques contre les écoles ont perduré en 2019 et se poursuivent cette année. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/525) a recensé près d'un millier d'attaques contre les écoles et les hôpitaux, en totale violation du droit international. Dans la région du Sahel, plusieurs milliers d'enfants ont été déscolarisés. Le droit à l'éducation des filles et des adolescentes est particulièrement menacé. La pandémie de maladie à coronavirus amplifie bien entendu ces difficultés. La fermeture des écoles expose davantage les enfants, et en particulier les filles, au travail précoce, mais également aux mariages précoces et forcés.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit rester mobilisé, à travers le Groupe de travail sur les enfants

et les conflits armés, mais également dans l'ensemble de son action. Je renouvelle à ce sujet l'indispensable mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) endossant l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Je salue également l'action du Secrétaire général, de ses envoyés spéciaux et de la Représentante spéciale, Virginia Gamba de Potgieter, dont je salue l'action, pour que la question de la protection de l'enfance continue d'être abordée avec les parties aux conflits directement.

De son côté, la France continuera à jouer un rôle actif. Nous continuerons d'appeler à l'endossement universel des Principes et Engagements de Paris, qui font de la scolarisation une priorité pour lutter contre le recrutement et contre l'exploitation d'enfants. Nous appelons également à l'endossement de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, dont nous commémorons le cinquième anniversaire. Je salue à ce titre l'action absolument remarquable et indispensable de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Ces documents sont des engagements essentiels et complémentaires à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de tous ses protocoles.

La France a également fait de l'éducation une priorité de son action extérieure. Elle a sensiblement augmenté son aide bilatérale dans ce domaine et soutient activement l'UNESCO en la matière, notamment pour renforcer la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent au Sahel. La France s'est par ailleurs réengagée en 2018 au sein du Partenariat mondial pour l'éducation avec une contribution de 200 millions d'euros pour le cycle 2018-2020. Elle participera activement à la campagne de mobilisation de ressources en vue de la conférence de reconstitution des fonds de ce partenariat pour l'été 2021. Parce que les filles sont particulièrement victimes des violences et des inégalités, la France soutient par ailleurs la mise en place d'environnements protecteurs pour les filles au sein des écoles via l'Initiative « Priorité à l'égalité », qui intervient dans les pays du Sahel.

Ces questions demeurent au cœur de notre engagement, au Sahel en particulier.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Cette semaine, nous avons été nombreux à renvoyer nos enfants à l'école après les vacances d'été. Les enseignants ici à New York n'ont ménagé aucun effort pour offrir un espace sûr dans lequel ils se sentent protégés. C'est un scandale et une tragédie que de nombreux enfants dans des régions touchées par des conflits connaissent des expériences très différentes.

Les intervenantes qui ont pris la parole aujourd'hui ont été témoins d'une des violations les plus graves des droits de l'enfant – les attaques contre des écoles. Je remercie Virginia Gamba de Potgieter, Henrietta Fore, Marika Tsolakis, et plus particulièrement nos jeunes intervenantes Rimana et Hadiza pour le courage dont elles ont fait preuve en prenant la parole au Conseil et en racontant leurs histoires de persévérance et de courage.

En 2011, l'Allemagne a déposé la résolution 1998 (2011), qui a établi des normes et des dispositions importantes pour la protection des écoles et des hôpitaux. En dépit des progrès accomplis depuis lors, les attaques et les menaces d'attaques contre des écoles sont en hausse. L'initiative du Niger et de la Belgique est donc essentielle. Il est également important d'avoir actualisé la résolution 1998 (2011) avec la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8, adoptée aujourd'hui. Il est important que nous reconnaissons la menace persistante à laquelle sont exposés les enfants – en particulier les filles, comme l'ont souligné de nombreux orateurs aujourd'hui – du fait des attaques contre les écoles et que nous adoptions les mesures concrètes supplémentaires pertinentes.

Je vais dire quelques mots sur le rôle des écoles. Elles représentent beaucoup plus que des lieux d'apprentissage; elles sont des espaces sûrs dans lesquels les enfants peuvent apprendre et jouer, des lieux où se forment des amitiés et où se créent des liens sociaux, mais aussi des endroits où l'on apprend la pensée critique et la créativité. Elles sont les lieux clés pour des sociétés ouvertes et créatives.

Il est donc d'autant plus déplorable que pour de nombreux enfants dans le monde entier, les écoles soient devenues des lieux de terreur et de douleur, notamment en Syrie, comme l'a dit le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas, au Conseil en février (voir S/PV.8734), où le régime et la Russie bombardent des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux. Cela doit s'arrêter immédiatement. Le Niger est un autre exemple préoccupant. Là-bas aussi, les attaques contre les écoles causent énormément de dommages et sont à l'origine d'une tragédie humaine.

L'Allemagne est également préoccupée par les attaques contre d'autres établissements d'enseignement, notamment les universités. Certaines attaques ciblent délibérément les écoles de filles et donnent lieu aux crimes les plus odieux : traite d'êtres humains, violence sexuelle et fondée sur le genre et mauvais traitements. D'autre part, les filles souffrent de manière

disproportionnée, même lorsque les attaques contre l'éducation ne les ciblent pas spécifiquement. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles est cruciale. Nous encourageons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Déclaration et, plus important encore, à la mettre en œuvre.

En raison de la menace que pose la maladie à coronavirus, des millions d'enfants dans le monde entier ne sont toujours pas retournés à l'école. Dans les situations de conflit, cela est particulièrement préoccupant; les enfants sont privés de leur éducation de base. Ils sont souvent privés de tout accès aux services de santé et à un approvisionnement régulier en vivres; des fonctions et des services qui sont fréquemment pris en charge par les écoles. Nous notons avec une profonde préoccupation que les enfants handicapés risquent de rencontrer des obstacles supplémentaires pour retourner à l'école une fois qu'ils le pourront. Le Secrétaire général a appelé tous les États Membres à adopter ce qu'il a appelé « des stratégies agressives pour le retour à l'école » et à faire de la réouverture des écoles une priorité. L'Allemagne appuie pleinement cet appel, qui revêt une importance particulière dans les situations de conflit.

Je vais dire un mot sur le rapport annuel et les listes. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux sont des critères d'inscription des parties à des conflits armés dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La déclaration présidentielle que nous avons adoptée aujourd'hui énonce plusieurs mesures concrètes en vue de renforcer le suivi et le signalement, par exemple, concernant les dynamiques régionales et sous-régionales des conflits armés touchant les enfants. Les attaques et les enlèvements commis par Boko Haram sont un exemple visible de violations des droits des enfants qui doivent être surveillées, prévenues et donner lieu à des poursuites à l'échelle interrégionale.

Nous sommes également préoccupés par d'autres violations, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui sont parfois commises par des acteurs étatiques, notamment en Somalie et en République démocratique du Congo. L'Allemagne est d'avis qu'il est impératif que les conclusions du rapport du Secrétaire général reflètent systématiquement les listes consignées dans les annexes. C'est une question de crédibilité.

Mon dernier point est que, selon nous, il est plus important que jamais que le Groupe de travail, qui existe maintenant depuis 15 ans, continue de suivre de près la situation des enfants dans les conflits inscrite à l'ordre

du jour du Conseil de sécurité. La Belgique a montré la voie. Nous nous félicitons des nouveaux dialogues interactifs avec les opérations de paix et l'UNICEF et espérons que ces formats seront maintenus.

En conclusion, qu'il me soit permis de répéter que les écoles doivent être des espaces sûrs - des zones de paix - et que les parties aux conflits doivent comprendre que tuer des enfants, violer des enfants et détruire des écoles et des hôpitaux ne sera jamais une stratégie militaire gagnante. C'est un crime contre l'humanité et un crime contre notre avenir, et il faut que cela cesse.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite le Niger d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et remercie la Directrice générale Fore et la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter pour leurs exposés. Je me félicite également de la participation des représentantes de la société civile. Je tiens à remercier tout particulièrement Rimana pour son exposé; son histoire est très émouvante et fait réfléchir.

En mai, l'Assemblée générale a adopté la résolution 74/275, proclamant le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Hier, nous avons participé ensemble à la première célébration de la Journée internationale. L'initiative du Niger, qui assure la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, de tenir un débat sur les attaques contre les écoles en tant que violation grave des droits de l'enfant revêt une importance particulière.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis que le Conseil a examiné pour la première fois la question des enfants et des conflits armés (voir S/PV.4037). Il est regrettable qu'un quart des enfants du monde vivent encore dans des pays touchés par des conflits violents. Pour eux, l'éducation aurait pu être une occasion de changer leur destin et de rompre le cercle vicieux des conflits violents. Mais au cours des cinq dernières années, les attaques contre les établissements scolaires ont tué ou blessé plus de 20 000 élèves et éducateurs. Des guerres impitoyables et des activités terroristes cruelles ont privé les enfants de leur innocence et de leur droit à l'éducation et, pire encore, ont sapé le potentiel de progrès social et de développement.

Les écoles ne peuvent pas être victimes de conflits violents. La communauté internationale doit créer un espace sûr permettant à chaque enfant de réaliser son rêve. À cet égard, je voudrais souligner les quatre points suivants.

Premièrement, l'école doit être un lieu de paix, à l'abri de la transgression des conflits armés. Les attaques contre les écoles constituent l'une des six graves violations des droits de l'enfant. L'interdiction des attaques contre les écoles, telle que prévue par le droit international humanitaire, est une ligne rouge qui ne peut être franchie. Le caractère civil des écoles doit être respecté. Toute attaque contre les écoles, les élèves et le personnel enseignant ainsi que l'utilisation des écoles à des fins militaires doivent être condamnées dans les termes les plus forts et doivent cesser immédiatement. La Chine se félicite de la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée par le Conseil (S/PRST/2020/8) et encourage le Secrétaire général et les organismes compétents des Nations Unies à continuer, conformément à leur mandat, à renforcer la surveillance et la communication de ces attaques dans les situations de conflit.

Deuxièmement, nous devons augmenter les investissements dans l'éducation afin d'éviter que les écoles ne deviennent un maillon faible vulnérable aux attaques violentes. L'éducation est un moyen important de consolider la paix, car elle aide les pays en conflit à réaliser leur vision de la paix tandis qu'ils s'engagent sur la voie du développement durable. Tous les pays doivent prioriser le développement de l'éducation et accroître les investissements dans les ressources éducatives, notamment en construisant et en renforçant les infrastructures scolaires et en augmentant la résilience des locaux scolaires aux risques et aux chocs. Dans le même temps, nous devons conjuguer les moyens juridiques et administratifs pour empêcher les écoles de devenir la cible d'attaques armées. La communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies doivent, sur la base du plein respect de l'appropriation par les pays concernés, aider activement ces pays à renforcer leurs capacités et à résoudre, entre autres, les difficultés pratiques en matière de financement et de technologie.

Troisièmement, l'éducation ne peut pas attendre. Les possibilités d'apprentissage pour les enfants en situation de conflit doivent être garanties. L'éducation ne doit pas être interrompue de force parce que les écoles sont détruites par la guerre, étant donné que la non-scolarisation peut exposer les enfants à davantage de menaces de violence. Il est urgent de restaurer et de reconstruire les bâtiments scolaires afin de créer des conditions favorables au retour des enfants à l'école. La technologie numérique et l'apprentissage à distance ont le potentiel d'ouvrir davantage de possibilités

d'apprentissage aux enfants touchés par les conflits et de minimiser l'impact négatif des fermetures d'écoles. La communauté internationale doit aider les pays en situation de conflit à combler le fossé numérique afin que l'apprentissage à distance profite à chaque enfant. Les organismes compétents des Nations Unies doivent renforcer la coordination afin de créer une synergie dans le développement de l'éducation numérique dans les zones de conflit.

Quatrièmement, nous devons tenir les enfants loin des tirs des armes à feu et assumer efficacement nos responsabilités pour la prochaine génération. Ce n'est qu'en prévenant et en résolvant les conflits que nous pouvons protéger les enfants contre les conflits armés. La pandémie de maladie à coronavirus a aggravé la situation des enfants dans les zones de conflit. Toutes les parties doivent donc continuer à fournir une aide humanitaire aux enfants dans les conflits, prendre des mesures pour atténuer les effets des sanctions unilatérales sur les enfants et faire le plus grand effort pour assurer leur santé et leur sécurité.

La Chine appelle toutes les parties aux conflits à entendre l'appel du Secrétaire général António Guterres en faveur d'un cessez-le-feu mondial et à promouvoir, par le biais de consultations et de négociations, le processus de paix et de réconciliation. Le Conseil doit s'acquitter pleinement de sa responsabilité première de maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'efforcer de régler les différends et les conflits par la médiation et créer un environnement pacifique et stable pour que les enfants puissent s'épanouir.

L'éducation est le fondement d'un plan à long terme. La Chine a toujours fait du développement de l'éducation une priorité stratégique. Dans le même temps, elle attache une grande importance à l'aide à l'éducation qu'elle apporte aux autres pays en développement. Au cours des cinq dernières années, la Chine a contribué à la construction de 123 écoles et centres de formation professionnelle pour les autres pays en développement. À Bujumbura, la capitale du Burundi, une école professionnelle que la Chine a aidé à construire peut accueillir 500 élèves qui étudient l'automatisation mécanique, la transformation des produits agricoles et alimentaires et d'autres disciplines. Dans la ville d'Al-Majadel, au sud-est du Liban, Ali, un garçon de 11 ans, a fait un dessin pour les soldats de la paix chinois après avoir appris qu'ils étaient là pour aider à construire une place et à rénover les salles de classe de son école. Les deux colombes de la paix sur

le dessin portent les drapeaux de la Chine et du Liban, respectivement. Il est clair qu'Ali aspire profondément à apprendre et qu'il chérit cette possibilité.

Les enfants dans les conflits ont déjà connu trop de douleurs et de souffrances non méritées, mais tant qu'il y a une éducation, il y a de l'espoir. Ensemble, faisons tout notre possible pour garantir à chaque enfant le droit à l'éducation et protéger sa sécurité et sa croissance saine. C'est là que réside le sens de tout notre travail, qui est aussi la prémisse de base pour construire un avenir meilleur.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions également remercier le Niger d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Nous remercions également toutes les intervenantes de leurs exposés complets et édifiants.

Comme l'Indonésie l'a souligné à maintes reprises, les enfants ne sont pas des soldats. Ils sont notre avenir. Il convient donc de garantir leurs droits pour leur permettre de devenir nos futurs artisans de la paix. Pour les enfants, l'accès à une éducation de qualité est un droit grâce auquel ils obtiennent les bases nécessaires pour contribuer à la paix et à la sécurité.

Cependant, les remarques faites aujourd'hui montrent que les conflits font obstacle au droit des enfants à l'éducation. Les écoles, qui sont traditionnellement des lieux sûrs, sont prises pour cible. En 2019, près de 500 écoles ont été attaquées. De même, les enfants sont souvent attaqués sur le chemin de l'école. Les enseignants et les éducateurs ont également été pris pour cible, comme l'ont mentionné M^{me} Virginia Gamba de Potgieter et M^{me} Henrietta Fore. L'Indonésie reste donc profondément préoccupée par le nombre alarmant d'enfants qui se voient, en conséquence, priver de l'accès à une éducation de qualité, ainsi que par les attaques de plus en plus fréquentes contre les écoles, notamment dans la région du Sahel. La déclaration présidentielle (S/PRST/2020/8) adoptée aujourd'hui illustre clairement notre soutien robuste et ferme à la protection des enfants et des écoles. Nous remercions le Niger et la Belgique d'avoir pris l'initiative de cette déclaration. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points afférents à la question.

Premièrement, en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales en matière de protection de l'enfance, c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de protéger tous les enfants et de répondre à leurs besoins éducatifs. En renforçant

les capacités nationales, y compris en augmentant les budgets alloués à l'éducation et les installations, les gouvernements seraient en mesure d'élaborer des dispositions spécifiques qui protègent les droits des enfants, en particulier leur droit à l'éducation. La législation et les cadres juridiques nationaux seraient axés sur la protection des enfants et leur éducation. Protéger l'enfance signifie également qu'il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'éducation. Les filles doivent avoir les mêmes droits que les garçons dans l'éducation, ainsi que dans tous les domaines.

L'Indonésie est attachée à garantir l'accessibilité de l'éducation à tous les niveaux et pour tous les élèves. Aujourd'hui, nous disposons du quatrième plus vaste système éducatif au monde, avec quelque 646 000 écoles, 3 millions d'enseignants et 60 millions d'élèves. En outre, au fil des décennies, le niveau de scolarisation en Indonésie a sensiblement progressé à tous les niveaux. À l'heure actuelle, notre priorité est d'améliorer la qualité de l'éducation et les résultats de l'apprentissage. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous partageons également nos données d'expérience avec de nombreux pays et aidons à la reconstruction des écoles chez nos voisins.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'importance de promouvoir une approche multipartite, les efforts nationaux des gouvernements et l'appui constant des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations de la société civile sont tout aussi importants pour rétablir un accès sans danger aux écoles. Nous saluons à cet égard le travail de l'UNICEF. Nous saluons également l'appui assuré par les missions de maintien de la paix, qui travaillent continuellement de concert pour réhabiliter, réparer et remplacer les écoles qui ont fait l'objet d'attaques. Elles s'affairent également à trouver des moyens novateurs de dispenser une éducation dans les zones de conflit.

Les soldats de la paix indonésiens ont contribué à la promotion de l'éducation par des activités d'enseignement et des manuels et enregistrements vidéo éducatifs. Nos soldats de la paix déployés au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ainsi que dans de nombreux organismes des Nations Unies, ont également noué le contact avec les enfants grâce à la coopération civilo-militaire et à l'utilisation de voitures intelligentes au service de l'apprentissage mobile.

Il est plus pertinent encore, alors que nous discutons de cette importante question, de promouvoir une fois de

plus la mobilisation de la population et la formation des soldats de la paix en matière de protection de l'enfance.

Troisièmement, il est très difficile de protéger les écoles en situation de conflit armé. C'est encore pire durant la pandémie de maladie à coronavirus. Alors que de nombreuses écoles ouvrent dans de nombreux pays, y compris ici, après des mois de pandémie, les écoles des zones de conflit sont fermées indéfiniment. Pour ces zones, l'éducation devient un luxe, et moins une priorité, en raison des difficultés économiques et des préoccupations de sécurité qui ont été l'effet secondaire de la pandémie. Elles n'ont pas le luxe de disposer d'une éducation virtuelle ou numérique, comme c'est le cas dans de nombreux pays développés; c'est donc à nous qu'il revient de garantir des mesures et un appui concrets pour les enfants touchés par des conflits armés.

Les enfants affectés par un conflit sont désormais plus vulnérables en raison de la pandémie. Les restrictions visant à ralentir sa propagation sont devenues un problème pour l'enseignement et pour la lutte contre les violations des droits de l'enfant.

Comme le mentionne la note de cadrage (S/2020/881, annexe) préparée pour le débat d'aujourd'hui, nous sommes fermement favorables à la préservation et au respect du caractère civil des écoles, y compris pendant la pandémie. Toute attaque doit être condamnée.

L'Indonésie renouvelle également l'appel à un cessez-le-feu mondial qui pourrait insuffler un élan indispensable pour reconstruire les écoles en situation de conflit. C'est nécessaire si nous voulons que le développement se poursuive et prospère. Nous appelons également toutes les parties prenantes et tous les donateurs à renforcer leur contribution et leur assistance aux pays dans le besoin afin de garantir que les enfants puissent recevoir une éducation.

Par ailleurs, cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ce protocole condamne avec force les attaques directes contre des biens où se trouvent de nombreux enfants, en particulier les écoles. Le problème ici n'est pas exactement l'accès à l'éducation, mais la sûreté et la sécurité de l'éducation. Les enfants ne sont pas des soldats. Ils sont notre avenir. Leur place se trouve à l'école, pour qu'ils puissent étudier et réaliser leur plein potentiel.

M^{me} Farrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Niger d'avoir organisé le présent débat pour discuter d'une question aussi importante et marquer la toute première Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, qui s'est tenue hier. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter, la Directrice générale Fore et M^{me} Tsolakis pour leurs contributions à cette discussion. Nous exprimons notre plus sincère gratitude à Rimana et Hadiza pour avoir fait part de leurs expériences personnelles et des efforts qu'elles font pour promouvoir l'éducation des filles. Leurs témoignages attestent de l'importance de la participation des enfants aux discussions relatives aux questions de paix et de sécurité qui les concernent.

L'éducation est un droit fondamental. Elle joue un rôle essentiel dans la mise en place de communautés stables fondées sur le respect mutuel, sur une meilleure compréhension et sur l'égalité des chances. Pourtant, le nombre croissant d'attaques contre les établissements scolaires porte gravement atteinte à ce droit.

Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation mondiale du nombre d'attaques et de menaces d'attaques contre les établissements scolaires, notamment au Burkina Faso et au Mali. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général d'inclure le Burkina Faso et le Cameroun dans le rapport annuel de l'an prochain sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter et à protéger l'accès aux droits humains fondamentaux, notamment à une éducation de qualité, et à instaurer des mesures visant à prévenir les attaques contre les établissements scolaires et à y mettre fin.

Nous savons que les attaques contre les établissements scolaires ont une incidence disproportionnée sur les filles et qu'elles ont souvent pour objectif d'empêcher les filles d'accéder à l'éducation. C'est particulièrement troublant, car il est essentiel de garantir l'accès des femmes et des filles à une éducation de qualité à tous les niveaux, y compris dans les situations de conflit armé, pour éliminer les inégalités de genre et la discrimination entre les sexes. Les filles doivent déjà relever des défis de taille dans la région du Sahel et dans le monde entier, notamment les niveaux élevés de mariages d'enfants et de violence et harcèlement sexuels, or les attaques et menaces d'attaques les rendent encore plus vulnérables aux violations. Les fermetures massives d'écoles à l'échelle mondiale en raison de la

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont également exacerbé ces défis, en particulier pour les filles, dont l'accès à l'éducation est encore plus faible en temps de crise.

C'est pourquoi le Royaume-Uni appelle à l'établissement d'un cursus de qualité pendant 12 ans pour toutes les filles à l'horizon 2030. Le Royaume-Uni met à profit toute l'étendue de ses efforts – diplomatiques, humanitaires, militaires et de développement – pour protéger l'éducation contre les attaques. Nous avons contribué à hauteur de 117 millions de dollars à l'Éducation sans délai, le fonds mondial pour l'éducation en situation d'urgence, dont 6,5 millions de dollars ont été annoncés cette année à titre supplémentaire pour appuyer l'éducation dans les contextes fragiles en cette période de crise spécifique à la COVID-19. Notre engagement comprend jusqu'à 39 millions de dollars spécifiquement prévus pour le Sahel et les pays voisins, afin d'aider jusqu'à 100 000 enfants, dont 50 % de filles, à recevoir l'éducation de qualité qu'ils méritent.

De plus, le Royaume-Uni a entériné la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés qui l'accompagnent. Ces instruments prennent acte du pouvoir que recèle une éducation de qualité, sûre et sans exclusive, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, pour que régularité et motivation prévalent dans le chaos, ce qui ira dans le sens de la reconstruction post-conflit, de la réintégration et de la paix. Plus de 100 États Membres s'accordent là-dessus et ont entériné la Déclaration sur la sécurité dans les écoles car elle constitue un outil de premier plan pour protéger l'éducation en cas de conflit. Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines de l'avoir entérinée hier.

Nous savons que certains États Membres ont des préoccupations quant au fait que la Déclaration et les Lignes directrices iraient plus loin que la législation existante ou seraient incompatibles avec celle-ci. Nous avons procédé à un examen exhaustif et conclu que les Lignes directrices complètent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme en vigueur, car elles reflètent les meilleures pratiques opérationnelles que le Royaume-Uni suit déjà et facilitent le respect des lois grâce à des orientations claires, souples et concrètes.

Nous saluons les efforts considérables déployés par le Niger et la Belgique pour que la Déclaration soit mentionnée dans la déclaration du Président S/PRST/2020/8, adoptée aujourd'hui, en dépit de

l'opposition. Nous exhortons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à approuver la Déclaration et à s'engager à ne pas utiliser les établissements scolaires à des fins militaires. Nous offrons notre plein soutien et notre assistance à ceux qui prennent ces mesures essentielles.

Enfin, les forces armées jouent un rôle essentiel pour protéger les étudiants, les enseignants et les établissements scolaires dans les zones de conflit. Les forces armées britanniques sont l'une des premières au monde à s'être dotées d'une politique spécifique en matière de sécurité humaine, et ont intégré dans la planification et les opérations militaires la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Lignes directrices, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons les États Membres à intégrer les directives sur l'utilisation des établissements scolaires à des fins militaires dans la planification et les opérations militaires.

Protéger l'éducation contre les attaques est un investissement important dans notre avenir collectif mondial. Il est temps que nous prenions cela au sérieux.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends à nouveau la parole en rapport avec la déclaration du représentant de l'Allemagne. Il a notamment déclaré que la Russie et le régime syrien continuaient de bombarder des écoles. Je voudrais lui demander dans quel but il fait de telles accusations. Comme il ne travaille pas à l'ONU depuis longtemps, il ne sait peut-être pas qu'ici, au Conseil de sécurité, nous observons certaines normes de courtoisie et de déontologie diplomatique. On ne qualifie pas les États souverains et leurs dirigeants de « régime », du moins pas ici.

En ce qui concerne les accusations, l'ONU est souvent utilisée et manipulée pour promouvoir des intérêts politiques étroits. Le représentant de l'Allemagne

sait probablement que, sous certaines pressions, l'ONU a mis en place une commission d'enquête sur les incidents survenus dans le nord-ouest de la Syrie. Toutefois, cette commission elle-même a réfuté les accusations concernant les frappes des forces aériennes russes contre des biens civils, y compris des écoles. Nous avons tenu une conférence de presse spéciale au Siège de l'ONU le 16 septembre 2019, au cours de laquelle nous avons présenté des éléments de preuve à ce sujet. Nous avons également distribué en tant que document officiel du Conseil de sécurité les éléments provenant de l'enquête menée par le Ministère russe de la défense qui réfutent clairement et définitivement ces accusations.

Malheureusement, il est devenu normal de s'appuyer sur des données non vérifiées et clairement fausses, sur ce qu'on appelle informations fallacieuses. Je pense que le représentant de l'Allemagne a un gros problème avec ses sources d'information. Nous savons très bien pourquoi on nous cache ces sources si soigneusement. J'assure le Conseil que la Russie respecte et continuera à respecter ses obligations au titre du droit humanitaire international. Nous avons indiqué à plusieurs reprises au Conseil de sécurité que l'armée de l'air russe utilise un système efficace de vérification de cibles, ce qui exclut toute possibilité d'effectuer des frappes contre des installations civiles.

Le Président : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste dire deux choses, très brièvement.

Tout d'abord, je me réjouis d'entendre notre collègue russe dire que la Russie prend au sérieux les obligations juridiques auxquelles nous sommes tous soumis. Comme c'est souvent le cas dans la vie, il faut juger sur pièces.

Deuxièmement, en ce qui concerne mes observations relatives à la Syrie, je voudrais dire que je n'ai rien à ajouter et que je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit.

La séance est levée à 12 h 15.